

Formulaire de demande d’aide
auprès de l’agence de l’eau Adour-Garonne

*L’agence de l’eau Adour-Garonne apporte des aides financières aux maîtres d’ouvrage, industriels, agriculteurs, collectivités ou associations qui souhaitent mener des actions visant à améliorer la qualité de l’eau et des milieux aquatiques et à optimiser la gestion de la ressource en eau.*

*Ce formulaire concerne les pièces et engagements nécessaires pour permettre l’instruction de votre demande d’aide financière ; s’il est donné une suite favorable à votre demande, vous recevrez un document attributif d’aide de l’Agence, lequel précisera les pièces nécessaires au versement de l’aide attribuée.*

*L’Agence se réserve le droit de vérifier l’exactitude des renseignements et engagements portés sur le présent formulaire lors de l’instruction de l’aide ou après son attribution.*

*Ces vérifications peuvent être effectuées chez le bénéficiaire de l’aide par l’Agence ou par toute personne mandatée par elle à cet effet ; elles peuvent également être effectuées sur pièces. Le bénéficiaire s’engage à fournir à l’Agence tout document nécessaire à ces contrôles.*

*L’Agence se réserve le droit de réduire le montant de l’aide ou de l’annuler en fonction des résultats de ces contrôles.*

Thématique : Réduction des pollutions agricoles

*Pour les aides aux exploitants agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Conversion à l’Agriculture Biologique, investissements PCAE…), merci de contacter la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de votre département.*

*Pour les aides aux autres porteurs d’actions : Ce formulaire est à utiliser pour toute demande d’aide auprès de l’agence de l’eau Adour Garonne . Pour les dossiers relevant des appels à projets Ecophyto II, de co-financement FEADER, utiliser les formulaires de demande d’aide spécifiques à ces appels à projets.*

# RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE demandeur de l’aide

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Code postal : Commune :

Nom de la personne à contacter :

Fonction :

Direction ou service :

Tél :

E-mail :

SIRET :

NAF/APE :

Avez-vous déjà bénéficié d’une aide de l’Agence de l’eau Adour-Garonne ? [ ] oui [ ] non

Nom du conseiller technique pour ce projet (s’il y a lieu) :

# PRESENTATION DU PROJET (Annexer les documents techniques détaillant le projet)

Intitulé :

Il s’agit : (Plusieurs choix possibles)

1. [ ]  Travaux/investissements
2. [ ]  Etude
3. [ ]  Animation
4. [ ]  communication
5. [ ]  Conseil collectif/Formation
6. [ ]  Conseil individuel
7. [ ]  Autre, préciser :

Description rapide du projet (Contenu et objectifs) :

Localisation du projet (fournir une carte):

**Préciser le Bassin Versant du cours d’eau concerné :**

**Résultats attendus à l’issue de l’opération et indicateurs permettant de les mesurer :**

**S’agit-il d’une opération reconduite annuellement** ? [ ] **Oui** [ ] **Non**

Cette opération est-elle liée à une démarche territoriale (PAT, volet agricole d’un contrat territorial ou tout autre contrat avec l’agence de l’eau) ? [ ] Oui [ ] Non

**Si oui, :**

* Nom de la démarche territoriale :
* Attestation à compléter par l’animateur de la démarche territoriale concernée :

**Attestation de validation du programme d’action prévisionnel à une démarche territoriale**

Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, animateur de la démarche territoriale

Nom de la démarche territoriale :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**ATTESTE**

Que ce programme d’action correspond bien aux actions décrites dans la démarche territoriale et qu’à ce titre la structure peut solliciter une subvention de l’agence de l’eau Adour Garonne.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_\_\_\_\_

*Signature + cachet*

Estimatif financier du projet

Coût prévisionnel du projet présenté : € HT

Plan de financement prévisionnel

Merci de compléter le tableau ci-dessous en précisant l’ensemble des co-financements envisagés y compris l’aide de l’agence de l’eau

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Organisme ou collectivité apportant une aide financière | Montant subventionnable  | Forme et taux de l’aide (avance ou subvention) | Montant de l’aide demandée |
| *HT* |
| Montant d’aide demandé à l’AEAG |  |  |  |
| Conseil régional |  |  |  |
| Conseil départemental |  |  |  |
| Europe |  |  |  |
| Autres |  |  |  |

Le plan de financement actualisé pourra vous être demandé au moment du solde de l’aide. Si les plans de financement sont différents selon les actions menées, préciser le détail dans les pièces complémentaires.

Planning prévisionnel de réalisation

Date prévisionnelle de début du projet (notification du marché ou commande) :

***Attention, le formulaire doit être déposé auprès de l’Agence de l’eau avant tout démarrage de l’opération/projet***

Durée prévisionnelle du projet : mois

L’Agence se réserve la possibilité de demander la fourniture d’un planning prévisionnel détaillé.

# Declarations et ENGAGEMENTs DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Agissant en qualité de :

* sollicite une aide financière de l’agence de l’eau Adour-Garonne pour la réalisation du projet objet de la présente demande,
* certifie être autorisé(e) et habilité(e) à signer la présente demande d’aide,
* atteste avoir pris connaissance des [modalités et les conditions d’attribution des aides de l’agence de l’eau Adour Garonne](http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/sdage-et-programme-d-intervention-de-l-agence/un-outil-le-programme-d-intervention-de-l-agence-1/nouvelle-page.html),
* m'engage à associer techniquement l’Agence et la tenir informée au fur et à mesure du déroulement de l’opération,
* m’engage à informer l’agence de l’eau en cas de modification du plan de financement ou toute autre modification du projet tel que décrit ci-dessus et dans les pièces annexées à la présente demande,
* m’engage à mesurer les résultats atteints au regard des résultats attendus et en rendre compte à l’Agence. Pour les opérations pluriannuelles, la non-atteinte des résultats d’une tranche annuelle peut conditionner l’aide de l’Agence pour les tranches suivantes,
* déclare ne pas avoir commencé l’opération avant le dépôt de la présente demande d’aide,
* certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus.

 A le

**Le demandeur** (signature et cachet)

# PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A CETTE DEMANDE

* **Pour les collectivités**, une délibération (du conseil municipal, syndical ou communautaire) précisant l’objet et le montant de l’aide sollicitée auprès de l’agence de l’eau,
* **Pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** en cas de première demande d’aide ou de modification des statuts depuis la dernière demande d’aide, joindre une copie des statuts et arrêté préfectoral associé,
* **Pour les associations** : [formulaire CERFA n° 12156\*05](file:///G%3A%5CPEP%5CPROGRAMME%5CFormulaire%20demande%20d%27aide%5C11e%20programme%5CNouveaux%20formulaires%5CMilieux%20aquatiques%5CDocuments%20%C3%A0%20t%C3%A9l%C3%A9charger%5CCERFA-aidesAssociations.pdf)
* **Document de présentation du projet** (contexte, territoire, exposé de la problématique rencontrée, objectif, descriptif technique de l’opération, impact du projet sur le milieu naturel…)
* **Estimatif financier détaillé** par type d’action et par postes principaux de dépenses en HT (salaires, fonctionnement, matériel, prestations…)
* **Relevé d’identité bancaire** (RIB) ou IBAN

Des pièces complémentaires sont à fournir selon la nature du projet présenté (**voir en annexe**).

Les dossiers sont à retourner avec les pièces demandées à la délégation qui gère le territoire concerné par la demande d’aide :

|  |  |
| --- | --- |
| Départements :   16-17-33-47-79-86 Atlantique Dordogne - Bordeaux 4, rue du Professeur   André-Lavignolle33049 Bordeaux CedexTél. 05 56 11 19 99 - Fax 05 56 11 19 98deleg-bordeaux@eau-adour-garonne.fr  | Départements :   15-19-23-24-63-87Atlantique Dordogne - Brive   94, rue du Grand Prat19600   Saint-Pantaléon-de-LarcheTél. 05 55 88 02 00 - Fax 05 55 88 02 01deleg-brive@eau-adour-garonne.fr   |
| Départements :   09-11-31-32-34-81-82Garonne Amont - Toulouse 46, avenue du Général de   Croutte31100 ToulouseTél. 05 61 43 26 80 - Fax 05   61 43 26 99deleg-toulouse@eau-adour-garonne.fr  | Départements : 12-30-46-48 Garonne Amont - Rodez Rue de Bruxelles - Bourran -   BP 351012035 Rodez Cedex 9Tél. 05 65 75 56 00 - Fax 05   65 75 56 09deleg-rodez@eau-adour-garonne.fr  |
| Départements : 40-64-65Adour et Côtiers 7, passage de l’Europe - BP   750364075 Pau CedexTél. 05 59 80 77 90 - Fax 05   59 80 77 99deleg-pau@eau-adour-garonne.fr  | Dossiers Bassin Adour GaronneAgence de l'eau Adour-GaronneDépartement Ressource en Eau et Milieux Aquatiquesà l'attention de Mme D. TESSEYRE et Mme A. CITTERIO90, rue du FérétraCS 87801 - 31078 Toulouse cedex 4Tél : 05 61 36 37 38 |

**Cadre réservé à l’agence de l’eau**

N° de dossier :

Date réception dossier complet :

**Annexe**

**Liste des pièces complémentaires**

**à fournir pour justifier d’un dossier complet de demande d’aide**

**Dépenses de prestations intellectuelles réalisées en régie :** [formulaire « Missions de conseil, sensibilisation, études, animation et communication »](file:///G%3A%5CPEP%5CPROGRAMME%5CFormulaire%20demande%20d%27aide%5C11e%20programme%5CNouveaux%20formulaires%5CConseil%2C%20Sensibilisation%2C%20animation%2C%20com%5CFormulaire%20missions%20animation%20en%20regie%202019.xlsx)

**Etudes, diagnostics de territoire, diagnostics d’exploitation et conseils individuels** : cahier des charges à fournir à l’agence de l’eau pour validation

**Appui à la certification HVE** :

* une convention d’objectif doit être signée avec l’agence de l’eau, préalablement au dépôt de ce dossier.
* Fournir la copie des certificats obtenus délivrés par l’organisme certificateur

**Animation des projets permettant la définition et l’engagement de mesures agroenvironnementales et climatiques** : Ne seront aidés que les « Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) » validés par les instances autorité de gestion dans ce domaine.

**Suivi de la qualité de l’eau** : Cahier des charges validé par l’agence de l’eau Adour Garonne

**Investissements imposés par arrêté préfectoral sur périmètre de protection de captage (PPC ou AAC) et permettant de limiter la pollution de l’eau** : Arrêté préfectoral du captage

**Acquisition de parcelles et frais associés** :

* + - estimation financière du foncier par la SAFER ou par les domaines
		- Engagement de la collectivité sur l'entretien des parcelles (délibération du conseil municipal, syndical ou communautaire) et destination publique à long terme